

Nous sommes l'ÉTS



Mot du président

Dans un premier temps, j'aimerais souhaiter un bon début de session à toutes et à tous.

Depuis juin dernier, votre syndicat continue de travailler pour vous. Tout d'abord, nous vous avons invité à venir signer la pétition qui demande à l'Employeur d'entamer un dialogue avec les représentants(tes) du SEETS afin de trouver une solution à l'application inéquitable du Code de conduite de l'ÉTS. Nous avons obtenu 208 signatures et nous avons récemment sollicité une rencontre avec M. Pierre Dumouchel pour lui présenter la pétition. Nous avions déjà abordé la question avec lui avant de déposer la pétition et il y a une certaine ouverture à ce sujet.

Un autre gros dossier qui nous occupe est celui concernant la nouvelle structure salariale. Il est important de souligner le travail de titan effectué par le comité pour la nouvelle structure salariale (CNSS), cette tâche demande beaucoup: de rigueur, d'expertise, de temps et de patience. Il faut toujours se rappeler que ce type d'implication est bénévole et n'est pas sans impact sur la charge de travail de vos collègues qui travaillent sur ces dossiers. Vous trouverez plus de détails à ce sujet dans l'article qui traite spécifiquement de ce point.

Mettez à votre agenda le rendez-vous du 20 septembre, pour une grande marche pacifique et familiale de la Coalition syndicale pour la libre négociation au sujet des récentes et futures attaques contre les régimes de retraite. Cette marche se veut la plus large possible puisque le secteur universitaire, les sociétés d'État et les syndicats du secteur privé seront aussi dans la mire du gouvernement. Il s'agit d'un enjeu qui concerne tout le mouvement syndical et le message doit être clair. Pour plus d'information au sujet de la grande marche du 20 septembre [cliquez ici.](#)

Bonne rentrée !



Mathieu
Dulude



Nous sommes l'ÉTS

Nouvelles de vos comités

Comité de mobilisation

Merci de votre participation à la Fiesta mexicaine du SEETS

Nous tenons à remercier les membres qui ont participé à la fiesta mexicaine du 5 juin dernier. Ce fut une belle occasion pour vous rencontrer, discuter avec vous et vous tenir au courant des dossiers en cours.

Votre présence nous témoigne de votre intérêt pour votre syndicat et nous stimule afin de continuer nos efforts pour mobiliser les membres du SEETS.

Rappelons que l'objectif du comité de mobilisation est de rallier les membres du SEETS. Nos actions visent à promouvoir et à développer votre sentiment d'appartenance et votre intérêt pour votre syndicat et les différents dossiers en cours.



Tyna
Bériault



Karina
Boisvert



Daniel
Choinière



Olivier
Dubreas



Mathieu
Dulude



Sylvain
Huneault



Christine
Labonville



Thomas
Latraverse



Fabien
Taconné



Karine
St-Onge

Travaillent pour vous!



Nous sommes l'ÉTS



Comité condition féminine et famille

Projet de lecture du CPE dans le cadre du 40^e de l'ÉTS



Afin d'inaugurer son nouveau tableau d'affichage à l'entrée de ses locaux, le CPE Technoflos lance un projet de lecture intitulé « **Il était une fois l'ÉTS... 40 ans d'histoire à raconter... 40 ans d'implication dans son quartier!** » consistant en l'exposition de photos d'employé(e)s et d'étudiants de l'ÉTS prises lors d'une séance de lecture d'une quinzaine de minutes aux enfants.

Vous aimeriez participer à ce beau projet? Rien de plus simple. Il suffit de soumettre votre disponibilité (date et heure) à [Isabelle Antoniolli](#).

N'hésitez pas... Les enfants seront très heureux de recevoir votre visite!

Rappel – Sondage

Si ce n'est pas déjà fait, merci de prendre quelques instants pour répondre à ce [court sondage](#). Nous pourrons ainsi dresser un portrait de la situation familiale des employés de soutien de l'ÉTS et répondre plus efficacement à vos besoins et attentes.



Isabelle Antoniolli

Marilyn Archambault

Travaillent pour vous!



Nous sommes L'ÉTS



Comité pour la nouvelle structure salariale (CNSS)

Comité pour la nouvelle structure salariale (CNSS)

Les travaux avancent, mais encore beaucoup de travail reste à faire avant de parvenir à une nouvelle structure salariale qui convienne à toutes les parties.

Pour les membres de notre comité, il est essentiel d'arriver à une structure équitable qui permettra à tous d'être rémunérés de manière cohérente. Nous travaillons donc sans relâche dans ce sens.

Suite aux évaluations que nous avons faites, un gros travail reste à faire afin de s'entendre avec l'employeur sur les cotes à donner à chacune des descriptions de fonction. Cette étape est essentielle car elle constitue les bases sur lesquelles il sera possible de négocier la structure salariale. Vous comprendrez que c'est un travail très laborieux que nous voulons faire le plus justement possible. Nous avons présenté respectivement, fin juin, des scénarios de structures salariales et discuté des mécanismes d'intégration, mais rien n'est encore réglé.

Les prochaines semaines ne seront pas de tout repos. Une série de rencontre «blitz» est prévue pour tout le mois de septembre. Rappelons que selon la lettre d'entente, les travaux du CNSS doivent être terminés pour le 1er octobre prochain et que les nouvelles échelles de salaires entreront en vigueur à partir du 1er avril 2015.

Enfin, suite à la résolution CS-217-R1, nous tenons à remercier Julie Dassylva d'avoir accepté de suppléer à Caroline Chartrand sur le comité CNSS jusqu'à la fin des travaux, ce qui permettra aux membres de poursuivre efficacement les travaux dans les délais prévus. Nous tenons à souligner l'excellent travail de madame Chartrand et la rigueur avec laquelle elle a travaillé dans ce dossier.

Julie Dassylva

Patrice Dion

Marie-Ève Robitaille



Julie Dassylva

Patrice Dion

Marie-Ève Robitaille

Travaillent pour vous!





Comité de francisation

Le Comité de francisation du SEETS a été créé il y a quelques années suite à l'augmentation de l'usage de l'anglais à l'ÉTS, mais ce n'est que récemment qu'un délégué y occupe le poste. Son mandat est de promouvoir l'utilisation de la langue française dans les milieux du travail, mais également de veiller à son respect et à son maintien.

Comme première démarche, nous aimerions recueillir votre avis sur la francisation à l'ÉTS. Merci de prendre quelques instants pour répondre à ce [court sondage](#).

À découvrir

- ❖ francaisfacile.com est un site web gratuit pour apprendre, pratiquer et s'entraîner en français. Vous y trouverez des milliers d'exercices de grammaire ou de vocabulaire.
- ❖ Véritable carrefour d'information pour tous travailleurs et personnes soucieuses de l'avenir du français, le site languedutravail.org est un espace dédié à promotion de la langue française. Vous y trouverez, entre autres, des sujets d'actualité sur la langue française au Québec et à l'international, de même que plusieurs outils de travail susceptibles de vous aider à accomplir vos tâches.



Fara Thomas

Travaille pour vous!





Comité de perfectionnement – Sondage d'intérêt

En vue de planifier les prochaines conférences midi, nous aimerions connaître les sujets qui vous intéressent.

Merci de prendre quelques instants pour répondre à ce [court sondage](#).



Tyne Bériault



Brigitte Dion

Travaillent pour vous!

Le saviez-vous?

L'École de technologie supérieure (ETS) met à la disposition de ses employés réguliers et ce, quelle que soit la catégorie d'emploi, une enveloppe statutaire annuelle dédiée au perfectionnement.

De plus, les départements et les services peuvent bénéficier d'un financement pour des demandes de formation de groupe (formation collective).

L'an dernier, sur un budget total de 220 000 00\$, 167 635.75 \$ fût utilisé soit 76% du budget total. L'argent non utilisé n'est malheureusement pas reconduit pour l'année subséquente. Donc, profitez-en puisque cette aide financière est à votre disposition pour développer vos compétences.

Normalement, un financement maximal pouvant aller jusqu'à deux milles dollars par année financière peut être accordé à une personne salariée pour des activités de perfectionnement. Une activité de perfectionnement désigne toute activité d'apprentissage dont le but consiste à favoriser l'acquisition ou l'amélioration d'habiletés ou de connaissances ou d'aptitudes qui sont reliées directement ou non aux tâches d'une personne salariée ou qui lui faciliteraient l'accès à de nouvelles tâches.

Les activités de perfectionnement comprennent donc des **activités créditées et des activités non créditées**.





Il est ainsi possible de faire des demandes pour toutes les formations menant à un diplôme tels que : certificat, diplôme d'études collégiales, baccalauréat, maîtrise, doctorat....

Vous pouvez également faire des demandes pour des activités non-créditées : formations suivies au Centre de perfectionnement de l'ETS ou tout autre centre de perfectionnement, formations offertes par des organismes de formation privés, formations offertes par votre ordre professionnel tels que : séminaires, colloques, conférences, congrès.

Vos demandes seront étudiées attentivement par le comité de perfectionnement. Ce comité paritaire est composé de deux membres du syndicat et deux employés du service des ressources humaines. Vous désirez en connaître davantage sur le sujet, consultez la présente politique de perfectionnement

http://seets.files.wordpress.com/2012/01/politique_perfec.pdf

Distinction entre statut permanent et statut particulier

À chaque convention collective signée au cours des dernières années, votre syndicat a réussi à inclure des modifications qui viennent réduire la différence entre les statuts permanents et les statuts particuliers de l'ETS : accès à un régime d'assurances, possibilité de poser un grief pour les affichages, banque de congés de maladie et personnels transférables d'une année à l'autre, pour ne nommer que celles-ci. À ce jour, la principale distinction entre statut permanent et particulier demeure la sécurité d'emploi.

Les statuts particuliers à l'ETS regroupe les employés embauchés à titre de :

- **Surnuméraire** : pour pallier à un surcroit occasionnel de travail pour une période ne dépassant pas 90 jours ouvrables.
- **Remplaçant** : pour combler un poste temporairement vacant ou une absence autorisée en vertu de la convention (ex. congé de maternité, congé sans solde).
- **Sous octroi de subvention** : pour travailler à la réalisation d'un projet spécifique subventionné par un organisme extérieur.
- **Temporaire** : pour travailler sur un projet spécifique d'une durée de 12 mois (peut être prolongé jusqu'à trois ans avec entente avec le syndicat).

Pour les postes comblés par des employés temporaires, la convention indique que l'Employeur ne peut, en aucune façon, par l'embauchage successif de personnes salariées temporaires pour un projet spécifique diminuer le nombre de poste existants ou éviter la création de poste requis pour ce projet [article 4.02 a)].



Nous sommes l'ÉTS



Profil des membres du SEETS au 31 juillet 2014

Nombre de membres employés : 494

De ce nombre,

- ❖ 164 sont à statuts particuliers (33 %)
- ❖ 330 sont permanents (67 %)

À l'ÉTS, presque
1 employé de soutien sur 3
est à statut particulier

Permanent				Statut particulier			
Régulier	En essai	Affectation temporaire	En probation	Temporaire	Remplacement	Surnuméraire	Sous octroi
308	3	19	14	72	40	30	8
Nb total				Nb total			
344				150			
70 %				30%			

À mettre à votre agenda

Opération Polos noirs – Prochaines dates

- Jeudi 2 octobre 2014
- Jeudi 6 novembre 2014
- Jeudi 4 décembre 2014



À lire ou découvrir

Le harcèlement psychologique, ça se prévient !

Bien des situations difficiles pouvant conduire à du harcèlement psychologique – par exemple des conflits, une gestion maladroite – auraient pu être évitées ou réglées avant qu'elles ne dégénèrent si des mesures préventives avaient été mises en place. La Commissions des normes du travail a produit trois capsules illustrant différentes situations problématiques pouvant se présenter en milieu de travail ainsi que les moyens qui auraient pu être pris pour les régler.

[Voir les capsules sur cnt.gouv.qc.ca](http://cnt.gouv.qc.ca)

S'engager dans son syndicat

Les syndiqués municipaux et leurs dirigeants font beaucoup parler d'eux ces temps-ci. Au Québec, près de deux travailleurs sur cinq sont syndiqués, l'un des plus hauts taux au pays. Parmi eux, quelques-uns s'engagent davantage et se font élire à différents postes. Est-ce pour vous?

[Consulter l'article sur lapresse.ca](http://lapresse.ca)

Les jeunes doivent participer au renouveau du milieu syndical

Corruption, manque de transparence, appareil organisationnel trop lourd: le syndicalisme est en proie à toutes sortes de critiques depuis quelques années. «En ce moment, on est dans une grande séquence de renouveau syndical», croit le président du comité jeunes de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) et des comités jeunes du syndicat des Travailleurs et Travailleuses Unis de l'Alimentation et du Commerce (TUAC), Maxime Sabourin, 30 ans. Quelle place est réservée aux jeunes dans cette réflexion et quel impact auront-ils sur l'avenir du syndicalisme québécois? Retour sur la question avec Maxime Sabourin.

[Consulter l'article sur journalmetro.com](http://journalmetro.com)





Nouvelles d'ailleurs

Journée de grève pour les employés de soutien de l'UQAM

Les quelques 2 000 employés de soutien de l'UQAM ont tenu une journée de grève le 3 septembre dernier. Ce geste s'inscrit dans la suite du vote secret tenu en juillet à l'issue duquel les membres du SEUQAM ont appuyé à 93,4 % le recours à des moyens de pression pouvant aller jusqu'à cinq jours de grève.

Sans contrat de travail depuis le 31 mai 2012, pas moins de 14 séances de négociation ont eu lieu depuis le dépôt des demandes syndicales le 12 mars 2013. Les employés de l'institution veulent ainsi marquer la rentrée scolaire et dénoncer la lenteur des pourparlers avec leur employeur.

[Consulter l'article sur newswire.ca](#)

Nouvelle convention collective pour le personnel de soutien de l'UQTR

En juin dernier, le personnel de soutien de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) a approuvé, à 86,5 %, une entente de principe avec l'institution universitaire. La nouvelle convention collective sera d'une durée de 5 ans, soit du 1er juin 2013 au 31 mai 2018.

La nouvelle structure salariale est le point central du nouveau contrat de travail. Applicable à compter du 1er avril 2014, elle fait en sorte que 94 % des fonctions voient leur rémunération corrigée de 0,12 % à 20 %, ce qui concerne un groupe de plus ou moins 347 personnes. Les trois groupes d'employés, métiers, techniques et bureau, sont maintenant intégrés à la nouvelle structure salariale et auront le même plan d'évaluation.

D'autres améliorations ont été apportées, notamment au chapitre des congés sociaux, de l'horaire d'été et des primes. Mentionnons aussi la régularisation ou l'amélioration dans de certains emplois précaires, de meilleures dispositions pour les congés et les assurances collectives des employés à statut particulier.

[Consulter l'article sur lelizard.com](#)





Le personnel de soutien de l'UQAC renouvelle sa convention collective

En juin dernier, les quelque 285 membres du personnel de soutien de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) ont approuvé une entente de principe pour renouveler leur convention collective. D'une durée de quatre ans, soit du 1er juin 2013 au 31 mai 2017, le nouveau contrat collectif remplace la précédente convention collective échue depuis la fin mai 2013.

En vertu de la nouvelle convention, les employés toucheront des augmentations de salaires de 2% pour chacune des quatre années du contrat. Les parties patronale et syndicale ont aussi convenu, par lettre d'entente, de la mise en place d'une nouvelle structure salariale à compter de juin 2015. Le coût de cette implantation est limité à 3% de la masse salariale, en sus de l'augmentation générale.

[Consulter l'article sur scfp.qc.ca](http://scfp.qc.ca)

**Pour questions et commentaires,
nous joindre :**

Local syndical B-3424
514 396-8800, poste 7914
scfp3187@etsmtl.ca

Politique éditoriale

Les nouvelles de la section locale seront privilégiées.

Conditions de publication : les textes et illustrations doivent :

- être d'intérêt syndical minimal
- être libre de tout propos agressif, raciste, sexiste, homophobe ou méprisant
- ne pas porter atteinte à la vie privée ou à l'intégrité d'une personne

Tout article ou texte nettement antisyndical ou propre à soulever la polémique parmi nos membres ou avec la partie patronale ne sera pas publié. Vous pouvez toutefois faire parvenir vos commentaires et préoccupations par courriel au SEÉTS.

L'usage du masculin a uniquement pour but d'alléger le texte.

Merci à tous les collaborateurs

Responsable de l'@lizé
Christine.Labonville

